

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Roger Pural à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Yvette COUDRAY, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Rose-Marie FALQUE (*remplacé par M. Yann KREMER*), Jocelyne CAREL, MM. Bruno MINUTIELLO (*remplacé par M. Mikaël SOUDANT*), Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. François MEYER*), MM. Gérald FRANÇOIS (*remplacé M. Bruno RIVET*), Ghislain GALLAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Michel BOESCH (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), François FRASNIER (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Mmes Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Mme Michèle WALTER (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), René KRYZS, Mme Marie-Françoise MEYER (*remplacée par M. Claude CHATON*), M. Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*)

ÉTAIENT ABSENTS : M. Pascal BAUCHE, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Christian GEX

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 MARS 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-075 : Finances - Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2018

L'Assemblée est informée que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2018 doit être voté. Il est rappelé que ce taux était de 12% en 2017.

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire pour 2018 le taux de la TEOM à 12 % pour les 15 communes de l'ex-Communauté de Communes du Lunévillois ainsi que pour la commune de Rehainviller

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, après avis de la Commission Budget et Fiscalité et du Bureau,

- Fixe le taux de la TEOM pour 2018 à 12 % applicable sur les 15 communes de l'ex-Communauté de Communes du Lunévillois et sur la commune de Rehainviller

Fait et délibéré à Chenevières, le 22 mars 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180322-2018-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.